COLOS 2024

« OLYMPIADES CULTURELLES »

DU 5 AOÛT AU 23 AOÛT 2024

Directrice de la COLO : De LACROIX-COBRAL Prescillia

0690/19.87.22& 0590/92.19.72

bwalansan@gmail.com

Séjour : Accueil de Loisirs avec Hébergement - Colonies apprenantes

1. PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ET DU GROUPE

Une équipe jeune dynamique et expérimentée.

Équipe de l'association :

- **Mlle De Lacroix- COBRAL Prescillia,** Directrice ACM BPJEPS LTP, apprentie
- **Mme HATIL Maddy**, Directrice adjointe de l'accueil,
- **Mme CHIRLIAS Marlyne**, Animatrice, Technicienne agricole
- **M. SIBA Ludrick,** Animateur
- **Mme DUNON Florence**, Coordinatrice
- **M.CORDINIER Clément,** Animateur

L'encadrement complémentaire l'association et stagiaires :

- **Mr Abel RENIA**, Accompagnateur en montagne
- **Mr MICAUX Frédéric**, Surveillant baignade BEESAN N°97109ED0044
- **Meri Siginiz**, artiste

2. OBJECTIF DE LA COLONIE

Permettre par une rupture avec leur quotidien, de créer ou renforcer le lien social entre les jeunes et découvrir le vivre ensemble.

- ✓ Intégrer l'identité culturelle comme étant un facteur d'équilibre dans le développement physique, intellectuel, affectif et moral du jeune ;
- ✓ Placer les jeunes dans une démarche réflexive, collaborative, d'amélioration continue et de responsabilisation ;
- ✓ Conforter les apprentissages scolaires à travers des loisirs permettant des savoirs transversaux.

La réussite d'un séjour en communauté dépend de la bonne humeur de chaque participant. Nous les invitons, dès lors, à développer leur sens de la mesure, de la responsabilité et du respect de chacun.e.

3. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS / PÉRIODE D'OUVERTURE

Il s'agit d'accueils de Loisirs avec Hébergement sur le thème « Histoire et Traditions ».
Les accueils se dérouleront selon le calendrier suivant :

- **SESSION 1 - DU 5 AU 9 AOUT 2024 : 11 - 13 ANS**
  SUR LES TRACES DES KALINAGOS

- **SESSION 2 - DU 12 AU 16 AOÛT 2024 : 11 - 13 ANS**
  SUR LES TRACES DES AFRO DESCENDANTS

- **SESSION 3 – DU 19 AU 23 AOÛT 2024 : 14 – 16 ANS**
  SUR LES TRACES DES INDO GUADELOUPEENS

Durant 5 jours, les jeunes bénéficieront d'activités culturelles et sportives : rencontres, activités ludiques (jeux collectifs), visites diverses, ateliers manuels, jardins… ceci dans le but de développer sa confiance en soi, lutter contre l'exclusion, favoriser l'accès à la culture.

Le programme permettra aux jeunes d'accroître leurs connaissances sur le patrimoine naturel, culturel et historique de la Guadeloupe. C'est aussi l'occasion de vivre une expérience épanouissante en groupe, de créer ou renforcer le lien social entre les jeunes, le « vivre ensemble ».

Ce sera aussi l'occasion de créer des moments de discussion et d'échange sur nos origines culturelles ou des sujets d'actualité en rapport avec leur quotidien et ceci dans le but d'apporter des valeurs morales.

4. HÉBERGEMENT / RESTAURATION / TRANSPORTS

HÉBERGEMENT

L'accueil des deux sessions se déroule à la Sylvathèque, un espace ouvert sur un jardin, comprenant un grand carbet et des sanitaires. L'hébergement est organisé sous forme de bivouac (sous tente).

Les activités se dérouleront majoritairement à la Sylvathèque sauf en cas de sortie pédagogique.

RESTAURATION

La restauration est comprise, le traiteur effectuera des livraisons à chaque repas. Nous garantirons une alimentation saine, équilibrée et locale, dans le respect des contre-indications alimentaires (allergies, intolérance, etc.).
Les petits déjeuners et goûters sont assurés par nos soins.

L'équipe sera très soucieuse et regardante sur le gaspillage alimentaire et s'appliquera à ce que les repas se prennent de façon collective.

TRANSPORT

Le transport sera assuré par des sociétés de transport agréées :
SARL SOFAVITA

CONSIGNES ET RÈGLEMENTS

6. CONDITIONS D'ADMISSION

L'accueil est prioritaire pour les jeunes relavant des critères d'éligibilité au dispositif. En ce sens, les familles au quotient familial inférieur à 1200€ ou 700€ sont principalement concernées pour le repérage et l'identification des jeunes dont les difficultés sociales justifient leur prise en charge prioritaire ainsi que l'accompagnement de l'inscription.

L'ouverture complémentaire pourra s'élargir aux autres publics dans la limite des effectifs précités. Les jeunes intéressés ne remplissant pas ces conditions, seront alors placés sur liste d'attente et ne pourront intégrer le séjour, uniquement si l'effectif attendu n'est pas atteint.

Une participation financière symbolique est demandée aux familles qui participent au projet.

Les colos apprenantes de l'association sont réservées aux **mineurs (mixtes) âgés entre 11 à 16 ans**.

Chaque session est d'une durée de 5 jours consécutifs pour une capacité d'accueil de 16 jeunes.

L'ensemble des documents administratif doivent être transmis **avant l'accueil** pour la participation de l'enfant.

La place de votre enfant est réservée des lors que vous avez remis le règlement du séjour à l'association.
A savoir; si finalement votre enfant ne participe pas au séjour, 20% du règlement ne sera pas remboursable, sauf cas exceptionnel avec justificatif.

7. LES RÈGLES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

Durant le camp les jeunes seront amenés à suivre des règles de vie en communauté, à développer leur esprit d'équipe et de solidarité dans le respect et l'harmonie.

Les journées seront rythmées par les moments de vie commune, par la diversité des activités proposées les jeunes devront participer à la vie du groupe et à des jeux de cohésion de groupe.

RYTHME DU CAMP

Les horaires fluctueront en fonction des activités programmées chaque jour.
Nous veillerons à harmoniser les horaires.

6h30 :	Réveil, douche, petit déjeuner, rangement
9h à 12h30 :	Début des activités
12h30-13h30 :	**PAUSE MERIDIENNE - Déjeuner/ Activités calmes**
13h30-17h :	Reprise des activités
17h-19h :	Rangement, débriefing, douche,
19h00 :	**DÎNER**
20h-21h45 :	Veillée
22h00 :	Coucher

Tous les participant.es seront tenus de respecter les horaires.

Dans le souci du **respect du repos de chacun.e**, aucune activité ne sera permise en dehors de ces créneaux **en particulier le soir.**

Au moment du coucher, **toute sortie est strictement interdite**.

Chaque jour les jeunes devront participer aux tâches collectives en respectant un système de rotation, ceci dans un bon esprit : Tâches nettoyage, rangement du matériel, montage et démontage du camp.

MATÉRIEL ET SITE D'ACCUEIL DE LA SYLVATHÈQUE

Tout matériel confié aux jeunes devra être restitué en bon état.

Aucune détérioration du matériel collectif - dégradation de la végétation (cueillette, piétinement, coupe), du mobilier et autre - sur le site ne sera toléré.

Il est strictement interdit de faire du feu ou l'usage de toute source inflammable.

Aussi afin que l'accueil se déroule dans une ambiance agréable et conviviale, il est nécessaire de rappeler certaines règles et interdits :

INFORMATIONS GÉNÉRALES « OLYMPIADES CULTURELLES »

LES RÈGLES :

- **Respect de toutes les personnes** (jeunes et adultes), des différents lieux (déchets, mobilier).
- Respect de **toutes les consignes** en particulier des **consignes de sécurité** et d'organisation lors des activités.
- Respect **des règles de vie** mises en place.

LES INTERDITS :

- **La violence** quelle qu'elle soit, **verbale** ou **physique** à l'égard d'un **membre du groupe** ou toute autre **personne extérieure**.
- **La mixité** dans les lieux d'hygiène et les tentes.
- Les **vols**, les **dégradations**, le **vandalisme** et le **racket**.
- **L'alcool, le tabac et les drogues.**
- La **possession d'objets dangereux :** coupants, tranchants, piquants (ciseau à bouts pointus, couteau, canif, tournevis,…)

LA DROGUE

Il est formellement interdit de consommer n'importe quel type de drogues.

Tout jeune surpris en possession ou en consommation de drogue sera rendu à sa famille immédiatement, et les services judiciaires seront avertis (Gendarmerie, Police).

Conformément aux orientations éducatives qu'imposent un accueil collectif de mineur, le non-respect des règles de vie à répétition, de certains comportements et des interdits, ne seront aucunement tolérés sur le centre de vacances et pourront entraîner le renvoi immédiat du jeune aux frais des parents.

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement **signalée aux représentants légaux.**

Avant le renvoi, l'enfant et le parent recevront un avertissement oral.

8. TÉLÉPHONE PORTABLE & OBJETS PERSONNELS

Il est interdit **aux participant.es d'être en possession d'objets de valeur** (appareil électronique, bijoux, montre, ARGENT !!…) durant le camp.

LE TÉLÉPHONE PORTABLE EST INTERDIT SUR LE CAMP.

Un téléphone sera également à disposition de votre enfant pour maintenir le lien avec les familles entre 18h30 et 20h.
Le jeune sera aussi joignable sur ces mêmes créneaux au **0690 / 19.87.22 ou 0590 / 92.19.72.**

Les animateurs posséderont un appareil photo à disposition des jeunes.

L'association ne sera pas tenue responsable de la perte ou autres dommages concernant les objets personnels des jeunes.

9. LE SUIVI SANITAIRE

Nous porterons une attention toute particulière à chaque jeune.

Sur place, en cas de besoin, nous n'hésiterons pas à faire appel au médecin et nous vous préviendrons bien sûr.

En cas de problèmes de santé spécifiques (asthme, allergie, ...), d'antécédents médicaux ou de traitement médical en cours, il est demandé de communiquer clairement à la direction du camp **toutes informations utiles par lettre que vous nous remettrez au moment de l'inscription.**

Toutes les informations communiquées resteront confidentielles.

Il est impératif de nous joindre l'ordonnance pour tout traitement médical en cours.
Sans ordonnance, aucun médicament ne peut être administré par l'assistant sanitaire.

Dans l'urgence, les parents acceptent que l'organisation prenne les mesures nécessaires à la bonne santé de l'enfant.

10. INFORMATIONS DIVERSES

A son arrivée, le parent accompagne l'enfant jusqu'au grand carbet, le confie OBLIGATOIREMENT à l'animateur et SIGNE la feuille d'émargement.

Au départ de l'enfant, l'animateur ne le laissera quitter l'établissement uniquement en présence de son responsable légal ou de la personne mandatée par écrit.

Si l'enfant est récupéré par une tierce personne, le parent doit prévenir l'équipe d'animation par écrit.

COMME VOUS L'AVEZ COMPRIS, L'ACCUEIL EST PLACÉ
SOUS LE SIGNE DU RESPECT, DE LA TOLÉRANCE ET DE LA CONVIVIALITÉ.

N'OUBLIE PAS D'EMPORTER TON SOURIRE, TA BONNE HUMEUR ET TON DYNAMISME …

Fait à ……, Le …… 2024

_____
(NOM + Signature du ou des parents)

_____
(NOM + Signature du jeune)

Document à signer et à remettre OBLIGATOIREMENT à l'association au plus tard le 1er jour de l'accueil